



PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'assistant de service social (ASS) accompagne des personnes, des familles et des groupes pour leur permettre de surmonter leurs difficultés et de s'insérer dans la société. Son action, menée auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes âgées, prend diverses formes :

- accompagner et soutenir les personnes aux prises avec des situations de changement ou de difficultés sociales;
- informer des droits aux prestations sociales, aux soins médicaux, au logement;
- orienter en fonction des demandes :
- participer au développement social des quartiers ou de collectivités.



SECTEURS D'INTERVENTION

L'assistant de service social intervient dans les champs de la protection de l'enfance, l'insertion sociale et professionnelle, la protection sociale, la protection judiciaire de la jeunesse, l'aide sociale à l'enfance, la santé, le médico-social...

Ses employeurs peuvent relever d'associations, d'entreprises, d'établissements publics ou des trois fonctions publiques (état, hospitalière, territoriale).



taux de réussite 2023/24



DÉTAILS ET FICHE COMPLÈTE :





* VAE, Validation des acquis de l'expérience / VAP, Validation des acquis professionnels / CPF, Compte personnel de formation / CFA, Centre de formation d'apprentis.



APTITUDES

- Avoir une bonne capacité relationnelle
- Avoir une bonne culture générale
- Être à l'écoute
- Savoir travailler en équipe
- Avoir un équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles et complexes
- Avoir une bonne communication orale et écrite



CONDITIONS ENTRÉE EN FORMATION

Vous devez remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat :
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP* au moins au niveau 4;
- bénéficier d'une validation de ses études, de ses expériences professionnelles ou de ses acquis personnels en application de l'article
 L 613-5 du code de l'éducation

*Répertoire National des Certifications Professionnelles



ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Avec quelques années d'expérience et des formations complémentaires, l'assistant de service social, peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement, et poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS);
- Le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS);
- Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES).



CONTENU DE LA FORMATION

La formation préparant au diplôme d'État ASS dure trois ans et comporte :

 1740 heures de formation théorique, qui se déclinent en huit blocs de compétences:

Bloc 1: intervention sociale individuelle;

Bloc 2: intervention sociale collective;

Bloc 3: diagnostic social territorial;

Bloc 4 : analyse de l'environnement social, familial et territorial ;

Bloc 5 : expression et communication écrite et orale ;

Bloc 6 : communication professionnelle en travail social ;

Bloc 7 : connaissance et analyse des contextes institutionnels ;

Bloc 8: mobilisation des acteurs et des partenaires.

1820 heures de formation pratique.



COMMENT POSTULER?



Si vous êtes :

Inscrit en classe de terminale ou étudiant en réorientation :

> les inscriptions aux épreuves de sélection en formation se font uniquement sur le site PARCOURSUP.

Si vous êtes :

Demandeur d'emploi ou salarié :

> les inscriptions aux épreuves de sélection en formation se font uniquement sur le site irtsca.fr dans la rubrique « Admission » puis « s'inscrire aux sélections en formation »



Toutes les formations à l'IRTS CA sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Renseignements auprès de Gaëlle Louis, référente handicap de l'institut : gaelle.louis@irtsca.fr / Tél. : 03 26 06 82 36



